

Compte rendu annuel du CSRPN de Corse (article 20 du règlement intérieur)

ANNEE 2021

soumis à l'avis du CSRPN du 1er juillet 2022

Quoi (avis numérotés donnés en séance plénière)	Nombre
ZNIEFF (sites liste espèces ...), Listes régionales espèces, Inventaire du patrimoine géologique, minéralogique et paléontologique de Corse	2
RN (travaux...) et APPB /APPHN	4
Cartographies d'habitats, DOCOBS	0
Dossiers de dérogations espèces protégées	1
PNA/PRA	2
Dossiers de Zone de mouillage organisé(ZMEL)	0
Autres (divers)	1
TOTAL	10

1/Composition et fonctionnement du CSRPN

Comme le prévoit le règlement intérieur, Le CSRPN comprend un président, M. Christophe MORI, et deux-vice-Présidents, M. Michel DELAUGERRE et M. Gérard PERGENT.

Le CSRPN est composé d'une Commission Terre, et d'une Commission Mer. Chacun des vice-présidents est également président et animateur d'une Commission.

La CRPG (Commission régionale du patrimoine géologique, minéralogique et paléontologique) est une émanation du CSRPN. Elle regroupe, sous la responsabilité de la DREAL, des experts de la géologie de la Corse. Marie Madeleine SPELLA est la coordonnatrice scientifique régionale.

Afin de prendre en compte les nouvelles compétences du CSRPN en matière d'instruction des dossiers de demande de dérogation pour espèces protégées, suite à la déconcentration des avis du CNPN au profit des CSRPN, entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020, le règlement intérieur du CSRPN a été modifié (cf point 5 supra). Celui-ci a été validé lors de la séance plénière du 1^{er} décembre 2020.

Le règlement intérieur introduit également la possibilité de recourir aux réunions dématérialisées du CSRPN et au vote électronique et renforce le volet sur la déontologie en proposant une charte (cf annexe 3). Il précise également les conditions et montants de versement des indemnités d'exercice versées aux membres des CSRPN, à compter du 1^{er} janvier 2021 (cf article 19 du RI).

2/ Réunions plénières et Commissions

2.1 Réunions plénières

En raison de la situation sanitaire et de la fin du mandat du CSRPN en juillet 2021, seules 2 réunions plénières se sont tenues :

- 22 mars 2021 en visioconférence

- 12 juillet 2021, en présentiel

Remarque : On notera que le règlement intérieur permet de donner pouvoir en cas d'absence. Il faut toutefois veiller à ce que les membres présents assistent aux séances dans leur intégralité et n'abusent pas de la possibilité de donner pouvoir en cours de réunion. Néanmoins le quorum a toujours été atteint.

Afin de s'assurer au mieux de la disponibilité des membres, et pour une meilleure programmation des dossiers, un calendrier prévisionnel des séances du CSRPN est établi en début d'année : le principe de fixer 4 séances par an (une par trimestre) a été retenu, selon les modalités suivantes : la DREAL envoie un Doodle qui propose aux membres de se positionner sur un jour précis (en priorité le lundi ou le vendredi) dans la semaine qui aura été fixée à l'avance.

2.2 Commissions

- Commission Terre : 2 réunions se sont tenues, le 22 mars et le 12 juillet.

A noter que la mise en place de cette Commission a permis d'alléger les séances plénières, certains dossiers mobilisant un temps important.

- Commission Mer : 2 réunions se sont tenues, le 22 mars et le 25 juin.

3/ Ordres du jour, dossiers examinés ou présentés, remarques et décisions (remarque : seuls les dossiers pour lesquels un avis formel en séance plénière du CSRPN est demandé sont numérotés)

Date réunion	Objet	Décision éventuelle/ avis (n°)
22/03/21	Avis sur création d'une ZNIEFF de type 1 « la Roya » (commune de Saint-Florent) et modification de la ZNIEFF de type II « Agriates »	Avis du CSRPN de Corse n°2021-01 Avis favorables : 18 Avis défavorables : 0 Abstentions: 0
22/03/21	Avis sur proposition de création d'une ZNIEFF de type 1 « Barrettali » (communes de Barrettali et de Canari)	Avis du CSRPN de Corse n°2021-02 Avis favorables : 18 Avis défavorables : 0 Abstentions: 0
22/03/21	Avis sur proposition d'un avis permanent du CSRPN pour la destruction de nids d'hirondelles/martinets sur la base d'un arrêté préfectoral "type"	Avis du CSRPN de Corse n°2021-03 Avis favorables : 17 Avis défavorables : 0 Abstentions: 1
22/03/21	Avis sur le projet d'APPB pour les nids de balbuzards pêcheurs sur le périmètre du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate (P.N.M.C.C.A)	Avis du CSRPN de Corse n°2021-04 Avis favorables : 17 Avis défavorables : 0 Abstentions: 1
22/03/21	Présentation de la Stratégie Nationale de la Biodiversité (S.N.B) et de la stratégie nationale pour les aires protégées (S.N.A.P)	Point d'information
12/07/21	Avis sur le projet d'installation dans la Réserve naturelle des Tre Padule de Suartone, d'une station météorologique sur le plateau de Campucceli	Avis du CSRPN de Corse n°2021-05 Avis favorables : 13 Avis défavorables : 0 Abstentions: 0 Non participation: 1

12/07/21	Avis sur le projet de restauration dans la Réserve naturelle des Tre Padule de Suartone de la bergerie de Campucelli et du patrimoine vernaculaire situé à proximité	Avis du CSRPN de Corse n°2021-06 Avis favorables : 13 Avis défavorables : 0 Abstentions: 0 Non participation: 1
12/07/21	Avis sur sur le Plan Territorial d'actions (P.T.A) en faveur des papillons de jour :	Avis du CSRPN de Corse n°2021-07 Avis favorables : 14 Avis défavorables : 0 Abstentions: 0
12/07/21	Avis sur le Plan Territorial d'actions (P.T.A) en faveur des pollinisateurs sauvages et de l'abeille mellifère	Avis du CSRPN de Corse n°2021-08 Avis favorables : 14 Avis défavorables : 0 Abstentions : 0
12/07/21	Avis sur le projet d'APPB pour les nids de balbuzards pêcheurs d'Ajaccio et de Calcatoggio	Avis du CSRPN de Corse n°2021-09 Avis favorables : 14 Avis défavorables : 0 Abstentions : 0
12/07/21	Avis sur autosaisine des membres du CSRPN sur le Programme pour la Forêt et le bois de Corse 2021-2030 (PFBC)	Il est convenu que le projet d'arrêté fixant la liste régionale d'essences forestières éligibles aux aides de l'État sera communiqué aux membres du CSRPN, ainsi qu'au CBNC, qui auront jusqu'à fin août pour faire part de leurs avis et/ou de leurs observations.
12/07/21	Guide de mise en œuvre des zones de mouillages (distances aux corps morts)	Point d'Information
12/07/21	Procédure de renouvellement du mandat du CSRPN	Poin d'information relative aux candidatures et calendrier prévisionnel

4/Commission régionale du patrimoine géologique (CRPG)

En raison de la crise sanitaire et de la fin de mandat du CSRPN, la CRPG n'a pas pu être réunie en 2021 .

Valorisation de l'inventaire du patrimoine géologique :

Fin 2019, Le BRGM a été missionné par le MTE pour proposer aux DREAL une offre de service permettant de valoriser les inventaires régionaux du patrimoine géologique. L'objectif est de réaliser, pour chaque région, une carte recto-verso présentant sur fond géologique simplifié et sur fond topographique les sites de l'inventaire matérialisés à l'aide de pictogrammes. Cette carte sera accompagnée d'un livret illustré présentant l'histoire géologique de la région et la description des sites.

Cette carte a été réalisée en partenariat avec le MNHN, mais également en concertation étroite avec la DREAL et la CRPG, de manière à répondre au mieux aux attentes exprimées et aux spécificités régionales. A titre de démonstration, il a été décidé en accord avec le MTE et le MNHN de préparer un prototype et c'est la Corse qui a été retenue pour ce prototype.

En 2021, afin de finaliser la carte patrimoniale et de réfléchir au contenu du livret pédagogique, une réunion de travail entre le BRGM, M. M. OTTAVIANI-SPELLA, E. PEREIRA et la DREAL a eu lieu en novembre à l'Université de Corse. La carte patrimoniale a été finalisée en mars 2022 (après la prise en compte de nombreuses suggestions et corrections) et la conception du livret pédagogique devrait être engagée dès 2022.

Courant 2021, quelques manifestations permettant de valoriser et médiatiser le patrimoine géologique ont eu lieu, mais d'autres ont été reportées à cause du coronavirus (cf. détail en annexe) :

- * carte patrimoniale finalisée en mars 2022
- * 4 publications
- * 4 publications sous presse
- * 4 conférences
- * 2 ateliers pédagogiques et ludiques (Corte, Bonifacio)
- * 1 rapport scientifique lié à une convention de recherche
- * Participation à la présentation d'ouvrages
- * Interview/article dans la presse locale
- * Valorisation d'un site patrimonial : la mine de fer de Farinole

5/Mise en oeuvre de la réforme relative à la déconcentration des avis sur les dossiers de dérogation espèces protégées du CNPN aux CSRPN et Bilan des dossiers de dérogations d'espèces protégées

5.1 Mise en oeuvre Réforme relative à la déconcentration des avis sur les dossiers de dérogation espèces protégées du CNPN aux CSRPN, à compter du 1^{er} janvier 2020

Le décret relatif à la déconcentration des avis sur les dossiers de dérogation espèces protégées du CNPN aux CSRPN est paru le 12 décembre 2019 (Décret no 2019-1352 du 12 décembre 2019 portant diverses dispositions de simplification de la procédure d'autorisation environnementale).

Le décret confie désormais aux CSRPN la consultation sur les demandes de dérogation à la protection des espèces, le CNPN ne restant compétent, dans le cadre d'une demande relevant d'une autorisation environnementale, que pour les dérogations à la protection des espèces figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 6 janvier 2020 (1187 espèces animales et végétales concernées), ainsi que pour les 37 espèces de vertébrés menacées d'extinction en France, figurant à l'arrêté du 9 juillet 1999.

A noter que compte tenu du choix espèces relevant de la compétence du CNPN (notamment tortue d'Hermann et milan royal), le CSRPN Corse est peu impacté par la réforme.

Le décret précise que:

- Seul le préfet et non les membres du CSRPN, comme c'était le cas auparavant (à la demande d'au moins 1/3 des membres), pourra demander qu'un dossier de compétence régionale soit instruit par le CNPN lorsqu'il estimera, à titre exceptionnel, que «la complexité et l'importance des enjeux du dossier le justifient»;
- le CNPN, dès lors qu'il est saisi, se prononcera sur toutes les espèces comprises dans le dossier, sans qu'il y ait un avis complémentaire du CSRPN pour les espèces hors listes nationales (évitant ainsi un double avis);
- enfin, l'encadrement du délai dans lequel le CSRPN doit rendre son avis, soit 2 mois, et au-delà duquel son avis sera réputé tacitement favorable, entre en vigueur en même temps que le décret et est étendu aux demandes pour les projets hors autorisation environnementale.

Afin de tenir compte de cette réforme, le règlement intérieur du CSRPN a été modifié, il introduit désormais le dispositif suivant pour l'instruction des dossiers de dérogation (cf article 13 du RI) :

- Pour les dossiers de dérogation à vocation scientifique et de sécurité : le dispositif actuel reste inchangé

Trois experts délégués titulaires et trois experts délégués suppléants ont été désignés:

Flore/habitats:

Titulaire : Guilhan PARADIS

Suppléante : Angélique QUILICHINI

Faune/milieu aquatique:

Titulaire : Michel DELAUGERRE

Suppléant : Gregory BEUNEUX

Mer:

Titulaire : Christine PERGENT

Suppléant : Pascal OBERTI

Ces experts délégués sont chargés de donner, au nom du CSRPN, des avis aux préfets de départements sur les demandes de dérogation à la protection des espèces, accordées en application de l'article L.411-2 du code de l'environnement, dès lors qu'il s'agit d'affaires courantes définies par le président du CSRPN.

La DREAL transmet par voie électronique les dossiers de demandes de dérogation à l'expert délégué concerné pour instruction; les membres de la commission concernée et le président sont également destinataires du dossier pour information .

Avant de se prononcer au nom du CSRPN, les membres experts délégués sollicitent par mail l'avis du (de la) président(e) du CSRPN et du vice-président de la commission concernée.

Les avis des membres experts délégués n'ont pas besoin d'être entérinés par le CSRPN plénier, toutefois, ils rendent compte régulièrement au CSRPN de l'exercice de cette délégation.

A noter que les membres experts délégués ont également la possibilité d'inscrire un dossier pour un passage en commission ou en séance plénière si cela s'avère nécessaire.

- Pour les dossiers de dérogation à vocation d'aménagement : Nouveau dispositif

Les dossiers sont adressés par mail au Président et aux vice-Présidents qui décident de l'affectation de chaque dossier à un membre du CSRPN, désigné expert délégué.

La DREAL adressera un rapport d'instruction avec une "pré-analyse" du dossier. L'avis du CSRPN sera rédigé par l'expert délégué, puis pourra être amendé par les autres membres de la Commission (lors d'une réunion d'une commission du CSRPN ou par transmission électronique). L'avis sera pris en priorité en séance plénière. En cas d'incompatibilité de calendrier, pour respecter le délai des 2 mois, un vote électronique sera possible, à titre exceptionnel.

Le CSRPN pourra également donner un avis sur les dossiers de dérogation espèces protégées qui relèvent de la compétence du CNPN: Cet avis sera joint à la consultation du CNPN, sous forme de contribution, sans préjuger de la prise en compte de cet avis par le CNPN, la DREAL pourra s'appuyer sur les propositions du CSRPN et fera la synthèse de l'ensemble de ces recommandations lors de la rédaction de son arrêté préfectoral de dérogation.

La DREAL pourra faire parvenir des dossiers en cours de finalisation pour permettre aux membres du CSRPN de s'organiser et de respecter par la suite les délais d'instruction.

Par exception au premier alinéa de l'article R181-28 du code de l'environnement, le préfet saisit pour avis le Conseil national de la protection de la nature, qui se prononce dans le délai de deux mois, lorsque le « *préfet estime que la complexité et l'importance des enjeux du dossier soulèvent une difficulté exceptionnelle* ».

5.2 Bilan des dossiers de dérogations instruits par le CSRPN en 2021:

En 2021, au total **16 avis** ont été rendus par les experts délégués, répartis de la façon suivante :

- 9 avis sur dossiers scientifiques
- 1 avis sur dossier de régulation (sécurité aéronefs)
- 6 avis sur dossiers d'aménagement (compétence CSRPN)
- + avis/contributions sur dossiers d'aménagement rendus par le CSRPN relevant de la compétence CNPN :
 - projet de ZAE de Mezzana
 - Projet de Village de vacances de Costamare (Aleria)

ANNEXE

ACTIVITE CRPG 2021

Carte patrimoniale corrigée en 2021 et finalisée en mars 2022

Patrimoine géologique de la Corse Inventaire National du Patrimoine Géologique de la France
Commission Régionale du Patrimoine Géologique de la Corse : Marie Madeleine Ottaviani-Spella (Coordonnatrice), Virginie Vincenti (DREAL), Elisabeth Pereira, Emilie Garel, Albert Demichelis, Patrick Bezert, Frédéric Huneau, Jean-Louis Perez, Solange Actis, Marianne Aubret, Charlène Coutin, Barbara Albertini.

Compilation pour la Commission Régionale du Patrimoine Géologique de la Corse : BRGM : Nicolas Charles, Pierrick Graviou, Elisabeth Le Goff

MNHN : Isabelle Rouget, Grégoire Egoroff

Échelle de restitution : 1 / 200 000 (1 cm sur la carte équivaut à 2 km sur le terrain)

Copyright

© BRGM-Service géologique national, 3 avenue Claude-Guillemin, 45060 Orléans

© Muséum National d'Histoire Naturelle, 57 rue Cuvier, 75005 Paris

Publications

DUPUY M., GAREL E., HUNEAU F., SANTONI S., DI ROSA M., MATTEI A., 2021. Geochemical and Isotope Characterisation of Thermo-Mineral Springs of Corsica Island: From Geological Complexity to Groundwater Singularity. *Water* 2021, 13, 2413, 26 p. <https://doi.org/10.3390/w13172413>

OTTAVIANI-SPELLA M. M., 2021. L'inventaire du patrimoine géologique de Corse. Actes du colloque en hommage à Jean-Claude CUENCA, Michel DURAND-DELGA, Jacques GAMISANS, Georges VIALE, 15 novembre 2019, Bastia, *BSSHNC*, 772-773, p. 77-94.

OTTAVIANI-SPELLA M. M., BERLINGHI A., PEREIRA E. 2021. *I pagliaghji* au microscope. Géologie de quelques habitats temporaires traditionnels de Montegrosso et du Filosorma (Haute-Corse). In : Paolini-Saez H., Pereira E. (dir.) (2021). Actes du IIIe colloque du Laboratoire régional d'archéologie « Six millénaires en Balagne - Sei millenii in Balagna. Balagna, Ghjussani, Ostriconi, Falasorma : archéologie, histoire, architecture, toponymie, géologie », 14-16 octobre 2016, Ancienne confrérie, Belgodère. *Cahiers Corsica 281-301*, 330 p., 220-232.

PEREIRA E., PAOLINI-SAEZ H., OTTAVIANI-SPELLA M. M., COMITI P., PECHE-QUILICHINI K., 2021. Diversité du patrimoine bâti et du patrimoine géologique en Balagne. In : Paolini-Saez H., Pereira E. (dir.) (2021). Actes du IIIe colloque du Laboratoire régional d'archéologie « Six millénaires en Balagne - Sei millenii in Balagna. Balagna, Ghjussani, Ostriconi, Falasorma : archéologie, histoire, architecture, toponymie, géologie », 14-16 octobre 2016, Ancienne confrérie, Belgodère. *Cahiers Corsica 281-301*, 330 p., 209-219.

Publications sous presse

OTTAVIANI-SPELLA M. M. et PEREIRA E., sous presse. Le patrimoine géologique de la ville de Corti (Haute-Corse). In Actes du IVe colloque du Laboratoire régional d'archéologie « Six millénaires en Centre Corse : archéologie, histoire, architecture, toponymie, géologie », 15-17 novembre 2019, Corte.

OTTAVIANI-SPELLA M. M. et PEREIRA E., sous presse. Exposition « A la découverte du patrimoine géologique du Centre Corse ». In Actes du IVe colloque du Laboratoire régional d'archéologie « Six millénaires en Centre Corse : archéologie, histoire, architecture, toponymie, géologie », 15-17 novembre 2019, Corte.

PEREIRA E., PAOLINI-SAEZ H., OTTAVIANI-SPELLA M. M., COMITI P., VILLAT X., sous presse. Diversité du patrimoine bâti et du patrimoine géologique du Centre Corse. *In Actes du IVe colloque du Laboratoire régional d'archéologie « Six millénaires en Centre Corse : archéologie, histoire, architecture, toponymie, géologie »*, 15-17 novembre 2019, Corte.

VINCENTI V., OTTAVIANI-SPELLA M. M., PEREIRA E., sous presse. L'inventaire du patrimoine géologique de Corse : sa diffusion pour de multiples usages. Actes du colloque de restitution : 10 ans d'inventaire national du patrimoine géologique : bilan, usages et perspectives. Centre de congrès « Le manège », 15-17 octobre 2018, Chambéry.

Conférences grand public

OTTAVIANI-SPELLA M. M. Géodiversité et vins corses. DU « Des vignes aux verres - Valorisations techniques, territoriales et culturelles », Service commun de la formation continue, Université de Corse, Corte. Conférence le 02 février 2021 au domaine viticole VICO, Clos VENTURI, Ponte-Leccia.

CANCELLIERI J., OTTAVIANI-SPELLA M. M., PEREIRA E. Histoire et géologie de quelques monuments de Corte. 37ème édition des journées européennes du patrimoine, organisée par la mairie de Corte, 18 septembre 2021.

OTTAVIANI-SPELLA M. M. et PEREIRA E. Le patrimoine géologique de la ville de Corti. Colloque « Habiter et construire » organisé par l'Université de Corse, l'Ordre des architectes de Corse, l'Université d'Innsbruck et l'Academia d'Architettura di Mendrisio.

Conférence prévue le 16 octobre 2020 et transformée en tables rondes. Notre conférence a été présentée le 16 octobre 2020 puis 2ème réunion le 08 janvier 2021 et 3ème réunion le 05 février 2021, 4ème réunion le 26 mars 2021, 5ème reunion le 21 mai 2021.

PEREIRA E. Le patrimoine paléontologique de la Corse : histoire du peuplement animal avant l'arrivée de l'Homme en Corse, espace Diamant, Ajaccio, 27 septembre 2021.

Ateliers pédagogiques et ludiques

OTTAVIANI-SPELLA M. M. et PEREIRA E. Exposition de roches corses. Atelier couplé avec la conférence prévue lors de la 37ème édition des journées européennes du patrimoine, organisée par la mairie de Corte, le 18 septembre 2021.

ELISABETH PEREIRA et M. M. OTTAVIANI-SPELLA. Projet d'éducation artistique et culturel (projet Canope et Université de Corse (M. F. Saliceti)) avec le lycée de Porto-Vecchio (16 élèves de seconde): présentation de la géologie de Bonifacio sur place (nature des roches, érosion...) le 09 décembre 2021. Titre du prpjct : Il était une fois...en Corse. Make a new storia !

Rapport scientifique lié à une convention de recherche

PEREIRA E., OTTAVIANI-SPELLA M. M., QUILICHINI Y., avec la collaboration de FAUSTI L., 2021. *Etude géologique du substrat de l'espèce serpentinicole Biscutella rotgesii Foucaud, 1898 dans le cadre du Plan National d'Action Lunetière de Rotgès et du futur projet de PNA en faveur de la flore et de la végétation des serpentinites*, Rapport scientifique pour le compte de la DREAL, 2021, 147 p. + 1 volume annexes. (fiche CRPG concernée : le défilé de l'Inzecca).

Participation à la présentation d'ouvrages pour les 40 ans de l'Université de Corse : OTTAVIANI-SPELLA M. M. et PEREIRA E., Promenade géologique à Corte, Biotope, Mèze – MNHN, Paris (Collection Balades géologiques), 50 p., 18 novembre 2021. Présentation de 40 minutes, bâtiment Edmond Simeoni, Université de Corse, Corte.

Interview

PEREIRA E., La grotte de la Coscia (Cap Corse). Interview France bleu - <https://www.francebleu.fr/emissions/mare-latinu/rcfm/mare-latinu-le-mystere-revele-de-la-grotte-de-la-coscia-dans-le-cap-corse-l-homme-n-y-pas-a-vecu>

Article dans la presse locale

SUSINI J., PEREIRA E., 2021, Le mystère révélé de la grotte de la Coscia dans le Cap Corse. L'homme n'y a pas vécu ! *Mare Latinu*, France bleu (<https://www.francebleu.fr/emissions/mare-latinu/rcfm/mare-latinu-le-mystere-revele-de-la-grotte-de-la-coscia-dans-le-cap-corse-l-homme-n-y-pas-a-vecu>)

Valorisation d'un site d'intérêt patrimonial : la mine de fer de Farinole

Depuis fin 2019, nous avons été sollicités (Ottaviani-Spella M.M, Pereira E, Comiti P. (cdc, inventaire du patrimoine)) par la municipalité de Farinole qui est en charge de la mise en valeur du site avec la création d'un musée de la mine retraçant ses aspects historique, industriel, archéologique et géologique. Courant 2021, nous avons participé au contenu de 2 panneaux explicatifs intitulés « Géologie » et « Minéralogie du site de Farinole » (panneaux qui seront réalisés en acier - avec QRcode) et au contenu qui sera mis en ligne sur le site dédié à la commune (<http://www.commune-farinole.fr>).